

Le Plessis Mag'

N°1-JUIN 2014



L'Yerres au Plessis

**Journal d'informations municipales
du Plessis-Feu-Aussoux**



Plessis Mag'

EDITORIAL

Chers Ansoldiens,

Fort de la confiance que vous nous avez témoignée le 23 mars dernier, le nouveau Conseil Municipal s'est mis au travail avec entrain et détermination. Cette nouvelle mandature, je la veux efficace et dévouée. Les commissions sont installées, actives et chaque conseiller s'investit dans sa fonction avec beaucoup de sérieux.

Dans notre programme électoral, nous avons indiqué que nous souhaitions être bien représentés au sein de la Communauté de Communes ; j'ai donc été élue vice-présidente en charge du déploiement numérique, du transport, du pôle urbanisme et du Système d'Information Géographique (SIG).

Ce premier numéro du Plessis Mag' peut en témoigner. Ce bulletin d'informations et ses encarts vont nous permettre de vous tenir au courant des programmes et réalisations, d'expliquer nos choix, d'informer des projets et manifestations passés et à venir.

Le chantier de construction de la station d'épuration va bientôt démarrer. Après avoir reçu la notification de toutes les subventions, les travaux débuteront en juillet.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés, par le biais du site internet et du prochain Plessis Mag', du suivi des travaux, des coûts de réalisations, des montants des subventions et bien sûr de l'impact éventuel sur le coût de l'eau.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite de bonnes vacances d'été, une belle saison estivale et j'adresse mes vœux de réussite à tous ceux qui ont passé des examens.

Bonne lecture !

A très bientôt,
Bien Sincèrement,

Votre Maire
Isabelle PERIGAULT



ISABELLE PERIGAULT



SOMMAIRE

- Editorialp.2
- Résultats élections municipales.....p.3
- Vos élus.....p.4-5
- Conseil Municipal.....p.6-9
- Vie citoyennep.10-11
- La vie du village.....p.12-13
- Réalisations et travaux.....p.14-15
- Etudes et projets.....p.16-17
- Nos écoles.....p.18
- Etat Civil.....p.18
- Dates à retenir.....p.19
- Détente.....p.20



Directeur de publication

Isabelle PERIGAULT
Maire du PLESSIS FEU AUSSOUX

Coordination Générale

Elisabeth DE MORAIS

Rédaction et photographies

Commission et Service communication

Imprimé par nos soins

Distribution par les élus municipaux

RÉSULTATS ÉLECTIONS MUNICIPALES

Nombre d'inscrits : 388

Votants : 318

Exprimés : 307

Liste : Le Plessis-Feu-Aussoux, c'est Vous & Nous

Liste : Vivre en harmonie

Nombre d'élus : 15

Nombre d'élus : 0

ÉLUE Mme Isabelle Perigault - 180 voix, 58.63%
ÉLU M. Pierre Dumont - 178 voix, 57.98%
ÉLU M. Patrick Corre - 175 voix, 57%
ÉLUE Mme Isabelle Guyot - 173 voix, 56.35%
ÉLUE Mme Sandrine Legrand - 173 voix, 56.35%
ÉLUE Mme Nathalie Doukhan - 168 voix, 54.72%
ÉLU M. Guillaume Manchette - 167 voix, 54.39%
ÉLU M. David Matias - 167 voix, 54.39%
ÉLUE Mme Lucie Bidault - 166 voix, 54.07%
ÉLUE Mme Elisabeth De Morais - 163 voix, 53.09%
ÉLUE Mme Céline Boutigny - 162 voix, 52.76%
ÉLU M. Michel Da Cruz - 162 voix, 52.76%
ÉLUE Mme Anna Maria Santos Marques - 162 voix, 52.76%
ÉLUE Mme Murielle Gazet - 160 voix, 52.11%
ÉLUE Mme Lucette Marquet - 159 voix, 51.79%

Mme Sandrine Pervin - 146 voix, 47.55%
M. Gilles Diat - 141 voix, 45.92%
M. Nicolas Picot - 141 voix, 45.92%
Mme Eveline Cerveau - 140 voix, 45.6%
M. Jean-claude Rousseau - 140 voix, 45.6%
Mme Monique Dutordoir - 139 voix, 45.27%
Mme Corinne Haye - 139 voix, 45.27%
M. Joël Adnin - 138 voix, 44.95%
M. Georges Comino - 138 voix, 44.95%
M. Marc Chambon - 135 voix, 43.97%
M. Xavier Dauteuille - 135 voix, 43.97%
Mme Simone Dubuis - 135 voix, 43.97%
M. Alain Grimberg - 129 voix, 42.01%
M. José Marques De Jesus - 121 voix, 39.41%
M. Samuel Roullé - 113 voix, 36.8%



VOS ELUS ET LEURS DÉLÉGATIONS

Maire : **Isabelle PERIGAULT**



- Vice-Présidente de la Communauté de communes des Sources de l'Yerres en charge du pôle numérique, du pôle urbanisme, SIG et transports;
- Vice-Présidente du Syndicat des eaux de Touquin;
- Présidente des commissions communales;
- Déléguée SMEP, SI Eaux de Touquin;
- Suppléante au SyAGE.

Premier Adjoint : **Pierre DUMONT**



- Conseiller communautaire à la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres;
- Délégué au SMICTOM et SDESM ;
- Commissions Assainissement, Urbanisme, Finances, Appels d'offres et Communication.

Deuxième Adjoint : **Elisabeth DE MORAIS**



- Déléguée au SDESM et Syndicat des Eaux de Touquin;
- Commissions Assainissement, Urbanisme, Finances, Appels d'offres et Communication.

Troisième Adjoint : **Isabelle GUYOT**



- Vice-Présidente du Syndicat des écoles;
- Déléguée SMEP, suppléante au SMAE du Ru de la Visandre;
- Commissions Espaces Verts, Animations, Communication et CMJ.

Quatrième Adjoint : **Nathalie DOUKHAN**



- Déléguée SMIVOS de Rozay;
- Commissions CCAS, Animations et Appels d'offres.



Lucie BIDAULT



- Déléguée au SMIVOS de Rozay, suppléante au SIAVY;
- Commissions Espaces Verts et Urbanisme.

Patrick CORRE



- Délégué au SMAE du Ru de la Visandre et du SyAGE, suppléant au SMICTOM, SDESM et SMEP;
- Commissions Assainissement, Sport et CCAS.

Murielle GAZET



- Déléguée au SIAVY et SI des Ecoles;
- Commissions Espaces Verts, Urbanisme, Sports et CMJ.

Guillaume MANCHETTE



- Délégué au SIAVY et suppléant au SI des Ecoles et SI Centre Brie;
- Commissions Espaces Verts, Animations, Sports, Urbanisme, Transports et CMJ.

David MATIAS



- Suppléant au SMIVOS de Rozay et SI Centre Brie;
- Commissions Animations, Sports, Communication, CMJ et Appel d'offres.

Céline BOUTIGNY



- Déléguée au SI Centre Brie, suppléante au SMEP et SI des Ecoles;
- Commissions CMJ et Animations.

Michel DA CRUZ



- Suppléant au SIAVY et SI des Ecoles;
- Commissions Animations, Sports, Communication, Transports et CMJ.

Sandrine LEGRAND



- Déléguée au SI des Ecoles et SI Centre Brie;
- Commissions Animations, Urbanisme, Finances, Communication et CMJ.

Lucette MARQUET



- Commissions Espaces verts, Finances, Communication et CCAS.

Anne Marie SANTOS MARQUES



- Suppléante au SMIVOS;
- Commissions Espaces verts, Animations et Urbanisme.



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le 4 du mois d'avril à 21 h 00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de LE PLESSIS FEU AUSSOUX sous la présidence du Maire, Isabelle PERIGAULT.

Etaient présents :

Pierre DUMONT, Elisabeth DE MORAIS, Isabelle GUYOT, Nathalie DOUKHAN, Patrick CORRE, Sandrine LEGRAND, David MATIAS, Guillaume MANCHETTE, Lucie BIDAULT, Michel DA CRUZ, Anna Maria SANTOS, Céline BOUTIGNY, Murielle GAZET, Lucette MARQUET.

Secrétaire de séance : Mme DE MORAIS Elisabeth

Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté à l'unanimité.

ELECTION DES DELEGUES :

S.I. ECOLES Voinsles/Le Plessis

Titulaires	Suppléants
Mme GUYOT Isabelle	Mme BOUTIGNY Céline
Mme GAZET Murielle	M. DA CRUZ Michel
Mme LEGRAND Sandrine	M. MANCHETTE Guillaume

SMIVOS DE ROZAY

Titulaires	Suppléants
Mme DOUKHAN Nathalie	M. MATIAS David
Mme BIDAULT Lucie	Mme SANTOS Anna Maria

SIMCTOM DE COULOMMIERS

Titulaire	Suppléant
M. DUMONT Pierre	Mme MARQUET Lucette
M. CORRE Patrick	

SDESM77

Titulaires	Suppléants
M. DUMONT Pierre	M. CORRE Patrick
Mme DE MORAIS Elisabeth	

SI EAUX DE TOUQUIN

Titulaires
Mme PERIGAULT Isabelle
Mme DE MORAIS Elisabeth

SMAE DE LA VISANDRE ET DU RU DE REVEILLON

Titulaires	Suppléant
M. CORRE Patrick	Mme GUYOT Isabelle

COMMUNAUTE DE COMMUNES « LES SOURCES DE L'YERRES »

Titulaires
Mme PERIGAULT Isabelle
M. DUMONT Pierre



S.I.A VALLEE DE L'YERRES

Titulaires	Suppléants
Mme GAZET Murielle	Mme BIDAULT Lucie
M. MANCHETTE Guillaume	M. DA CRUZ Michel

SyAGE

Titulaire	Suppléant
M. CORRE Patrick	Mme PERIGAULT Isabelle

SMEP DE YERRES-BREON

Titulaires	Suppléants
Mme PERIGAULT Isabelle	Mme BOUTIGNY Céline
Mme GUYOT Isabelle	M. CORRE Patrick

SI CENTRE DE BRIE DE ROZAY

Titulaires	Suppléants
Mme BOUTIGNY Céline	M. MATIAS David
Mme LEGRAND Sandrine	M. MANCHETT Guillaume

NOMINATION DES COMMISSIONS :

FINANCES : Pierre DUMONT, Elisabeth DE MORAIS, Sandrine LEGRAND, Lucette MARQUET.

ASSAINISSEMENT - VOIRIE RESEAUX : Elisabeth DE MORAIS, Pierre DUMONT, Patrick CORRE.

ESPACES VERTS - ENVIRONNEMENT : Lucie BIDAULT, Isabelle GUYOT, Murielle GAZET, Guillaume MANCHETTE, Lucette MARQUET, Anna SANTOS.

ANIMATIONS LOISIRS : Céline BOUTIGNY, Michel DA CRUZ, Nathalie DOUKHAN, Isabelle GUYOT, Sandrine LEGRAND, David MATIAS, Guillaume MANCHETTE, Anna SANTOS.

SPORTS - LOISIRS : Patrick CORRE, Murielle GAZET, Michel DA CRUZ, Guillaume MANCHETTE, David MATIAS.

COMMUNICATION – SITE INTERNET : Elisabeth DE MORAIS, Pierre DUMONT, Michel DA CRUZ, Isabelle GUYOT, Sandrine LEGRAND, David MATIAS, Lucette MARQUET.

URBANISME : Elisabeth DE MORAIS, Pierre DUMONT, Lucie BIDAULT, Murielle GAZET, Sandrine LEGRAND, Guillaume MANCHETTE, Anna SANTOS.

TRANSPORTS : Guillaume MANCHETTE, Michel DA CRUZ.

Conseil municipal jeunes : Céline BOUTIGNY, Isabelle GUYOT, Michel DA CRUZ, Murielle GAZET, Sandrine LEGRAND, David MATIAS, Guillaume MANCHETTE.

Désignation de la commission d'appels d'offres

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment l'article 22 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22 ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales de LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX, il convient de désigner les membres de la commission d'appels d'offres et ce pour la durée du mandat ;

Considérant le vote à bulletin secret des membres de la commission d'appel d'offres en séance ;

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal ;

Considérant qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;



DESIGNE :

Président de la commission d'appels d'offres : Mme PERIGAULT Isabelle

Les délégués titulaires sont :

- 1 - M. DUMONT Pierre
- 2 - Mme DE MORAIS Elisabeth
- 3 - Mme LEGRAND Sandrine

Les délégués suppléants :

- 1 - Mme DOUKHAN Nathalie
- 2 - M. MATIAS David
- 3 - M. DA CRUZ Michel

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L 2122-22 et L 21122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

Article 1 : Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- (1) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- (2) De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- (3) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- (4) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- (5) De passer les contrats d'assurance ;
- (6) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- (7) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- (8) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- (9) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- (10) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- (11) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- (12) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- (13) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- (14) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- (15) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- (16) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- (17) De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- (18) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- (19) D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ;
- (20) D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Article 2 : Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Article 3 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.



INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS Élus municipaux : indemnités, frais de mission

Le conseil municipal de la commune du PLESSIS FEU AUSSOUX,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximums et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 31 %.

- 1er – 2ème – 3ème et 4ème adjoints: 8.25 %.

Article 2 : Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 13 mars 2009 et que les taux s'appliquent à compter du 29 mars 2014.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 6531 du budget communal.

Article 4 : Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

VOTE DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES 2014

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire pour 2014 les mêmes taux pratiqués en 2013 à savoir :

- Taxe d'habitation :	19,27 %
- Taxe foncière bâti :	17,76 %
- Taxe foncière non bâti :	48,25 %
- Cotisation Foncière des Entreprises :	21,66 %

BUDGET PRIMITIF 2014 « M14 »

Mme PERIGAULT fait l'exposé du budget primitif de la Commune pour 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Fonctionnement 428 812,07 €

Investissement186 563,41 €

TOTAL BUDGET 615 375,48 €

Le budget primitif de la Commune pour 2014 est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2014 - M 49 -

Mme PERIGAULT fait l'exposé du budget primitif pour 2014 relatif au service public d'assainissement, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes :

EXPLOITATION 26 193,53 €

INVESTISSEMENT 985 577,88 €

TOTAL BUDGET1 011 771,41 €

Le budget primitif pour 2014 relatif au service public d'assainissement est approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

Le maire informe que :

- Les clés du terrain de tennis sont disponibles en mairie ou chez Mme Le Maire en attendant une solution définitive.

- Rappel des dates des 2 prochaines manifestations : chasse aux œufs et commémoration du 8 mai.

Mme le Maire laisse ensuite la parole au public.

Questions du public :

- M. Grimberg souhaite que la commune du Plessis-Feu-Aussoux verse le même montant de subvention que Voinsles, c'est-à-dire 2000 € contre 1700 € aujourd'hui.

- Mme Terré demande la mise en place d'autres panneaux d'affichage sur la commune.

- M. Terré demande si les habitants pourront participer aux commissions.

- M. Adnin s'interroge sur le taux de la taxe des ordures ménagères.

- M. Fyot demande si les informations et demandes d'urbanisme seront diffusées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.



VIE CITOYENNE

HALTE AUX BRUITS !

Attention ! Les **horaires d'utilisation** des tondeuses à gazon, tronçonneuses et autres outils provoquant des nuisances sonores pour le voisinage sont les suivants :



*les jours ouvrables de 07h00 à 20h00
les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30
les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00*

Les **abolements répétés** des chiens de jour comme de nuit peuvent porter atteinte à la tranquillité de tous. Merci de respecter votre voisinage!

BRULAGE

Nous vous rappelons que le **brûlage** à l'air libre des déchets est interdit par le règlement sanitaire départemental. Arrêté préfectoral n. 83 DASS HM 3 du 10 mai 1983, modifié par les arrêtés préfectoraux n. 84 DDASS HM 07 du 6 février 1984; n. 84 DDASS 19 HM du 28 décembre 1984; n. 86 DDASS 016 HM du 2 mars 1987.

LES ENCOMBRANTS

Des dépôts d'encombrants non autorisés route du Tau ont été signalés. Nous remercions vivement les personnes qui ont récupéré ces encombrants.

Les détails concernant les collectes vous sont rappelés sur le site internet de la commune.

Nous en appelons à votre civisme et sollicitons votre soutien pour que cela continue ainsi et que les encombrants non récupérés soient repris par leur propriétaire et emmenés à la déchèterie .

ARBRES ET PLANTATIONS



Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparative.

Un arbre de plus de 2 mètres de haut doit être planté à au moins 2 mètres de la limite de la propriété. Les arbustes ne dépassant pas 2 mètres de haut peuvent être plantés jusqu'à 50 centimètres de la limite.

Attention! Vous n'avez pas le droit de couper vous-même les branchages de votre voisin dépassant sur votre propriété sans obtenir son accord préalable.



RESULTATS DES ELECTIONS EUROPEENNES 2014 AU PLESSIS-FEU-AUSSOUX

Participation : 50,77 %

LISTE BLEU MARINE 42,47 %
 POUR LA FRANCE, AGIR EN EUROPE ... 22,58%
 DEBOUT LA FRANCE .. 8,06%
 LISTE EUROPE ECOLOGIE 7,53%
 UDI MODEM LES EUROPEENS 4,30%
 STOP A L'EUROPE DE LA FINANCE... 3,76%
 CHOISIR NOTRE EUROPE 3,23%
 NOUVELLE DONNE 2,69%
 ALLIANCE ECOLOGISTE INDEPENDANTE 1,08%
 EUROPE CITOYENNE 1,08%
 ESPÉRANTO LANGUE COMMUNE... 0,54%
 CITOYENS DU VOTE BLANC 0,54%
 NOUS CITOYENS 0,54%

LUTTE OUVRIERE ...0,54%
 UPR-IDF 0,54%
 POUR UNE EUROPE DES TRAVAILLEURES ... 0,54%
 POUR UNE EUROPE LIBRE 0,00 %
 DÉMOCRATIE RÉELLE 0,00 %
 L'EUROPE DE MARRAKECH À ISTANBUL 0,00 %
 EUROPIRATES D'IDF 0,00 %
 CANNABIS SANS FRONTIERES STOP LA PROHIBITION 0,00 %
 PARTI EUROPÉEN 0,00 %
 COMMUNISTES 0,00 %
 FÉMINISTES POUR UNE EUROPE SOLIDAIRE 0,00 %
 POUR UNE FRANCE ROYALE AU COEUR DE L'EUROPE 0,00 %
 ENSEMBLE POUR UNE EUROPE ÉQUITABLE 0,00 %
 REGIONS ET PEUPLES SOLIDAIRES 0,00 %
 EUROPE DECROISSANCE 0,00 %

Votes blancs
3,55 %

Votes nuls
2,03 %

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Cet été, la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres vous propose :

→ La piscine intercommunale à Courpalay

Pour les tarifs et autres renseignements:
www.cc-sourcesdelyerres.fr

→ Les activités « jeunes »



LA VIE DU VILLAGE

CHASSE AUX ŒUFS — 20/04/2014



Sous un beau soleil, les enfants ont pris plaisir à se faire maquiller puis à participer à la chasse aux œufs. Pendant ce temps, parents et grands-parents ont pu partager un "café-viennoiseries" avec l'ensemble de l'équipe municipale.



COMMÉMORATIONS DU 8 MAI 1945

Nous adressons nos remerciements :



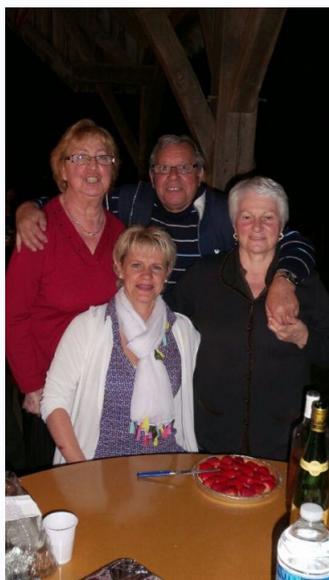
- à l'ensemble des Plessis-Ansoldiens qui ont participé nombreux, accompagnés par leurs enfants ou et petits-enfants,
- à l'Association des Anciens Combattants, Porte-Drapeaux, représentés par M. Christian Cordier,
- aux Jeunes Sapeurs Pompiers, Florian Pervin, JSP4 et Romain Perigault, JSP1,
- à Fionina De Morais, qui nous a interprété l'hymne national à la flûte traversière.





LA FÊTE DES VOISINS ORGANISÉE PAR LE CPFA – 23/05/2014

Nous félicitons le CPFA, dont la seconde édition de la fête des voisins a été une réussite!
Une bonne centaine de participants ont pu partager un repas sympathique dans une bonne ambiance musicale.



NOS COMMERÇANTS

L'Epicerie Delaplace

Retrouvez l'Epicerie DELAPLACE tous les mercredis de 09h30 à 10h00 place de la Mairie et de 10h00 à 10h30 au niveau du 19 rue de la Caumonnerie. L'Epicerie fait également dépôt de pain. Vous pouvez les joindre pour toute commande particulière au 06.77.69.23.46

La Boucherie Charcuterie Chevaline

La Boucherie Trocme-Charcuterie-Chevaline LE JEUDI entre 15h00 et 15h30 rue de la fête puis entre 16h00 et 16h30 rue de la Vacherie (autres arrêts possibles sur demande) Vous pouvez les joindre pour toute commande particulière au 06.03.34.76.41 .

Les Pizzas de M. Jean-Luc

Les Pizzas de M. Jean-Luc LE VENDREDI à partir de 17h30 rue de la Caumonnerie près de la D231. Vous pouvez les joindre pour toute commande au 06.47.62.09.78

Les Fruits et légumes de M. Lepain

Pour vos fruits et légumes, M.LEPAIN est à votre disposition : vous pouvez passer commande soit en vous rendant directement au 5 route du Tau tous les vendredis de 16h30 à 18h30, soit par téléphone ou sms au 06 87 47 81 63 .



RÉALISATIONS ET TRAVAUX

TERRAIN DE TENNIS

Notre terrain de tennis avait bien besoin d'être réparé...



Travaux réalisés par l'entreprise Delacour pour un montant de 1 484.40 €

MONUMENT AUX MORTS

Nous remercions Pierre DUMONT, 1er adjoint, d'avoir gracieusement nettoyé le Monument aux Morts.



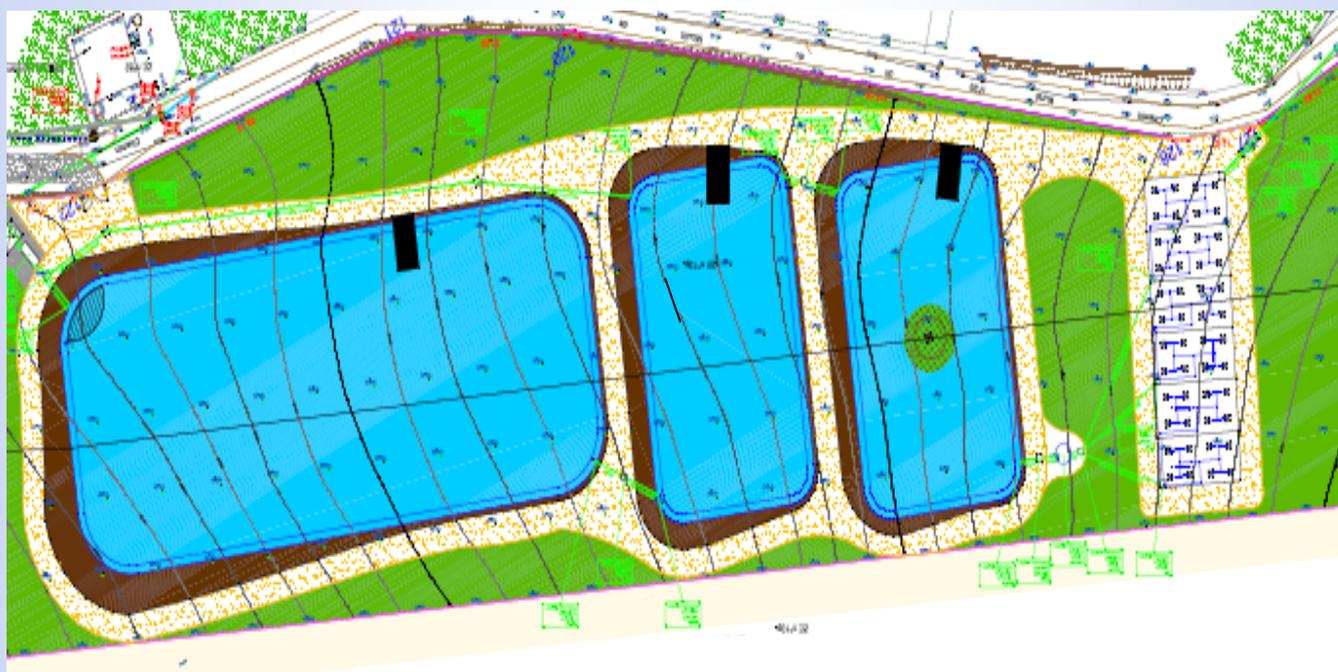


LA STATION D'ÉPURATION

Les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration et de démolition de l'ancienne vont se dérouler pendant 4 mois à compter du 04 juillet 2014.

La nouvelle station choisie repose sur le lagunage : celui-ci consiste à faire passer les eaux usées à une vitesse d'écoulement très lente dans une succession de bassins étanches dimensionnés de manière à ce que l'eau y reste plusieurs jours, voire plusieurs semaines.

La particularité de ces bassins est d'abriter des bactéries qui ont la capacité et le temps de dégrader les polluants sans intervention extérieure. Cette dégradation des matières organiques en matières minérales (CO₂, eau, nitrates et phosphates) se fait par voie naturelle et biologique. Après un ultime passage par un filtre à sable, l'eau est ensuite rejetée dans l'Yerres.



Vous pouvez retrouver tous les détails en mairie.

VERMILLON

Dans le cadre de nouvelles recherches de ressources minières, nous avons rencontré la Société Vermillon en mairie pour connaître les détails des interventions prévues sur notre territoire.

La société Vermillon souhaite recueillir des données géophysiques autour de la concession de Champotran.

La société a répondu à nos questions et nous a fourni un dossier concernant leur intervention que vous pourrez consulter en mairie ou sur notre site internet.

Les propriétaires concernés seront contactés par la société.



Des mesures sur le terrain de juin à septembre 2014



Permittage : Contact avec toutes les parties prenantes au projet. Visite préalable auprès des propriétaires et exploitants concernés par le tracé théorique des lignes de mesure. Modification du tracé initial si besoin.



Topographie : Matérialisation des lignes d'acquisition par de petits piquets régulièrement espacés.



Déroutage : Mise en place du dispositif de câbles et capteurs (géophones) qui restent environ 3 semaines au même endroit (enlèvement après passage des camions).



Mesures : Un passage de quelques minutes par 3 ou 4 camions vibrateurs.



Enregistrement : Les données sont enregistrées et vérifiées en permanence dans le camion-laboratoire. Elles seront ensuite traitées et permettront de cartographier le sous-sol.



Permittage : Contre-visites auprès des exploitants, propriétaires et mairies pour effectuer les dédommagement agricoles éventuels et constater l'état des chemins empruntés par les véhicules.

Reconnaissance
Février à juin

Acquisition de données
Juin à septembre

Visites
Sept. à nov.



ETUDES ET PROJETS

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Suite aux incidents provoqués par la chute récurrente des câbles au carrefour des rues de La Caumonnerie, de Villeneuve et de l'Eglise, les élus municipaux ont commencé à étudier la possibilité d'enfouir les réseaux.

L'enfouissement des réseaux électriques présente un double avantage : d'une part, il contribue à améliorer la sécurité, les lignes n'étant plus soumises aux aléas climatiques ; d'autre part, il participe à l'esthétique urbaine grâce à la suppression des poteaux et fils disgracieux.

Quant à l'éclairage public, le village essaie de procéder à la rénovation des installations au même rythme que l'enfouissement des réseaux. Un diagnostic a ainsi été établi.

Au vu des coûts que cela entraîne, nous sommes en relation avec nos partenaires pour définir la solution la plus adaptée à notre village. La réflexion a commencé et suite à diverses réunions un pré-projet nous a été proposé.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites données .



D231

Plusieurs réunions ont eu lieu pour définir au mieux les moyens de sécuriser la route départementale D231 qui traverse notre village.

Nous avons rencontré les services de la gendarmerie, notamment pour les alerter sur le non-respect des interdictions de circuler pour les poids lourds entre 5h et 9h depuis le carrefour Prévert.

Nous avons également demandé aux services du département d'étudier avec nous tous les dispositifs que nous pourrions mettre en œuvre pour faire respecter les limitations de vitesse, voire abaisser la limitation au niveau de la traversée du village.





LA SÉCURITÉ

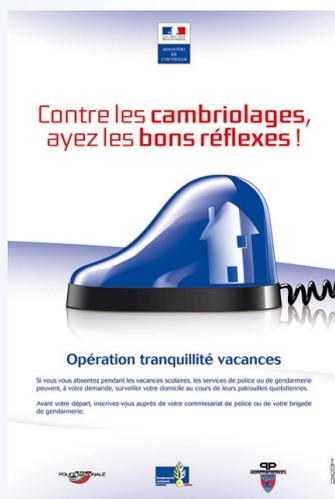
Nous déplorons de nouveaux cambriolages. Cette situation récurrente nous préoccupe.

L'équipe municipale travaille actuellement, en collaboration avec les services de gendarmerie de Rozay-en-Brie, sur le déploiement de caméras qui seraient placées aux entrées de notre village afin de maîtriser les entrées et sorties de véhicules.



Cela représente un bel investissement, il existe une panoplie de modèles et catégories de caméras seulement il faut qu'elles soient efficaces et performantes afin qu'elles soient utiles et servent aux services qui assurent la sécurité publique (Police et gendarmerie).

Nous avançons et souhaitons qu'elles soient installées le plus rapidement possible. Afin d'optimiser les coûts, nous constituons un dossier de demande de subventions.



TRANQUILITE VACANCES

Avant de partir, vous pouvez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

La gendarmerie met en place un formulaire de demande individuelle (en gendarmerie ou sur internet) vous permettant d'informer la brigade de gendarmerie de votre départ. Cette demande, renseignée, doit être déposée à la brigade de gendarmerie de votre lieu de résidence où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile.



NOS ÉCOLES

SORTIES

Cette année encore, les professeurs ont organisé des voyages et sorties pour nos enfants: Classe découverte à Bully pour les CP et randonnées pédestres pour les CE1, CE2, CM1 et CM2. Nous remercions chaleureusement les institutrices pour leur implication.



Bully



Randonnée à Fontainebleau



Randonnée à Melun

KERMESSE

Nous sommes heureux d'accueillir la kermesse des écoles

le samedi 28 juin 2014. Nous vous y attendons nombreux !

ETAT CIVIL

Naissances :

Nous félicitons les parents de :

Alyssia DAUTEUILLE, née le 27-01-2014
Malyk BECHLEM, né le 10-03-2014



Nous ont quitté :

15-01-2014 : DESSUET Jean-Jacques
18-02-2014 : MAINGON Gilbert

Avec toutes nos condoléances.

VOTRE ESPACE

Vous habitez Le Plessis-Feu-Aussoux ?

Vous aimez écrire, prendre des photos, dessiner ? Ou vous vous intéressez tout simplement à la vie de votre village ?

Alors contactez-nous avant la fin septembre pour insérer un article dans notre prochain numéro.

Ce n'est ni un espace de communication municipale ou institutionnelle, ni une tribune politique mais tout simplement un encart qui vous est dédié.



PROCHAINES DATES A RETENIR

28/06/2014 : Kermesse de l'école au Plessis-Feu-Aussoux

28/06/2014 : Ouverture de la Piscine intercommunale des Sources de l'Yerres à Courpalay

03/07/2014 : Conseil Municipal à la Mairie à 20h30

22/07/2014 : Collecte des encombrants

Pendant les vacances, la mairie sera ouverte :

**Du 1er juillet au 02 août 2014 aux jours et horaires habituels,
Du 04 août au 23 août 2014, une permanence sera assurée
les mardis et jeudis de 10h à 12h. Pendant cette période, en cas d'urgence,
vous pouvez joindre un élu au 07.88.24.87.33**

**RETROUVEZ NOUS
SUR LE WEB !**

WWW.LE-PLESSIS-FEU-AUSSOUX.FR

The screenshot shows the homepage of the municipality website. At the top, there's a navigation bar with 'ADMINISTRATIF' and 'CONTACT'. Below it, a search bar and a 'Vous êtes ici : Accueil' breadcrumb are visible. The main content area features a large image of a path with sneakers, titled 'RONDE PÉDESTRE'. To the left, a sidebar lists various municipal services. To the right, there's an 'INFORMATIONS' section, a user login form, and a 'NEWSLETTER' sign-up section.

MAIRIE DU PLESSIS-FEU-AUSSOUX
11 rue de l'Eglise
77540 LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX

TEL : 01.64.04.17.96
FAX : 01.64.04.11.52
E-mail : mairie.pfa@orange.fr



PETITE DÉTENTE...

L M K E T A N G P R E S L A V
 N O G A L E S E R U V N A E A
 E U N U Y L D E R O A I G U M
 E L I O V A O E M Y G A U Q A
 G E T N L J K T A R U B N R M
 N C F O C A S C A D E E E A M
 O A A I S C C O R N E H N B A
 L L R T T U B O I R E U T S H
 P A S A Y Z B C V K A M P L E
 Y N O T M Z S N I S S A B H S
 A Q U A T I Q U E L B T C P S
 C U R N P I R C R I Q U E B A
 H E C F L O T T E R O C L J R
 T O E N L W A R C D H N E L B
 N A E C O R A G E E U G I D E

AMPLE	DIGUE	PECHE
AQUAGYM	DOUCHE	PEDALO
AQUATIQUE	ETANG	PISCINE
ATOLL	EUREKA	PLONGEE
BAINS	FLOTTER	RAFTING
BARQUE	GROG	RIVIERE
BASSIN	HAMMAM	SAUNA
BLEU	JACUZZI	SOURCE
BOIRE	JETSKI	SPA
BORD	KAYAK	THERMES
BRASSE	LAGON	TITRE
BULLE	LAGUNE	TRIMARAN
CALANQUE	MARE	VAGUE
CASCADE	MOULE	VALSER
CORNE	NATATION	VOILE
CRAWL	OCEAN	YACHT
CRIQUE	ORAGE	YUCCA

POUR LES PLUS JEUNES

A B K B Q C X V L X F O P H I T Y H S E
 S Ç K T I O R Z T Q F R O D C Ç A L O U
 P U U L F V N P Ç C V B I V M O Q R Z N
 O L R Q C M E A T Q C O S A X E D P J J
 M E E F Y L D R S I L F S C D X O F F X
 P K R S L C C A D P Ç L O A J Ç S T U R
 R L H E X O J S G B L Ç N N B I E Z G Y
 U B W R A T R O C H E R S C Q E A R T X
 S Y H V K S Q L L D R A P E A U U V N C
 P A K I M S Q B K X F N F S Z L I A K N
 H G T E T E P L O T N M S M P I D G Q W
 A H P T G P O V Y Y L Q M W J E K U L R
 R U R T S R O Y C E D O A V T L D E V R
 E I S E T R E I L I O V B T J O Y S S Q
 S C N M V F K B U Z Ç X E S T S Ç J G Ç
 Z U M J R T A R X G L U P X U U X I N F
 D T V T X S K X G F Q Y W B V S Y O O G
 D I K Y C P Q K F S Y E N U Y Q C Y T Ç
 O T Q C V F L D A W W B R E M E R C S D
 U Y I C J A X C K U U M K R F X I X D L

SABLE
 MER
 VAGUES
 POISSONS
 SOLEIL
 SEAU
 TONGS
 CASQUETTE
 CREME
 PELLE
 DRAPEAU
 ROCHERS
 DUNES
 PHARE
 SURF
 VOILIER
 VACANCES
 SERVIETTE
 PARASOL

